



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 19 MARS 2020



Division « action de l'Etat en mer »

ARRÊTÉ N° 2020/014

Portant abrogation de l'arrêté n° 2020/013 du 9 mars 2020, réglementant la navigation et les activités maritimes lors de l'exercice ORSEC maritime « VENDÉE 2020 » le 24 mars 2020 au large des Sables-d'Olonne (85).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU l'arrêté n° 2020/013 réglementant la navigation et les activités maritimes lors de l'exercice ORSEC maritime « VENDÉE 2020 », le 24 mars 2020 au large des Sables-d'Olonne (85) ;

CONSIDÉRANT l'annulation de l'exercice ORSEC maritime « VENDEE 2020 » ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'Etat en mer ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du préfet maritime de l'Atlantique n° 2020/013 du 9 mars 2020 est abrogé.

Article 2 : Le commandant du groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique, le délégué à la mer et au littoral de Vendée, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
le commissaire en chef Christophe Logette
chef de la division action de l'Etat en mer